



**unesco**

Réserve de biosphère  
marais audomarois  
Aa - Hem - Flandre

PARTICIPEZ AUX  
**Trophées**  
2025

DE LA RÉSERVE DE BIOSPHERE UNESCO

1 000 €  
pour les  
lauréats

# Règlement

Les Trophées de la Réserve de biosphère sont soutenus par :

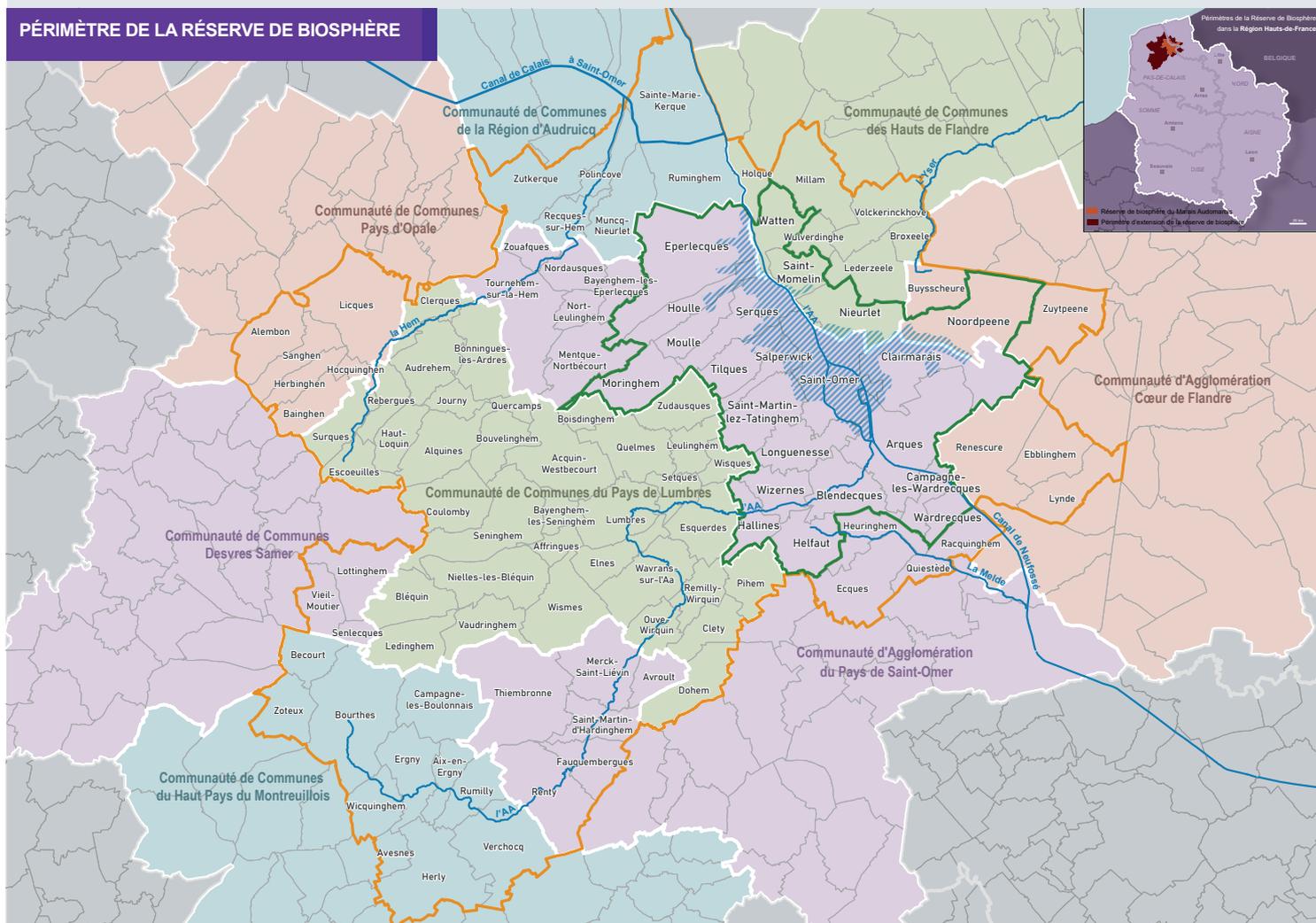


Parc  
naturel  
régional  
des Caps et  
Marais d'Opale

Reconnue par l'UNESCO en 2013, la Réserve de biosphère du marais audomarois a renouvelé sa désignation internationale en juillet 2024 sur un nouveau périmètre.

111 communes composent la Réserve de biosphère Unesco marais audomarois - Aa - Hem - Flandre.

PÉRIMÈTRE DE LA RÉSERVE DE BIOSPHERE



périmètre 2013-2023    
  périmètre 2024-2034    
  Marais Audomarois (zone RAMSAR)    
  limite d'EPCI    
  limites de commune

- > Acquin-Westbécourt, Affringues, Aix-en-Ergny, Alembon, Alquines, Arques, Audrehem, Avesnes, Avroult,
- > Bainghen, Bayenghem-lès-Éperlecques, Bayenghem-lès-Seninghem, Bécourt, Blendecques, Bléquin, Boisdingham, Bonningues-lès-Ardres, Bourthes, Bouvelinghem, Broxeele, Buysseure,
- > Campagne-lès-Boulonnais, Campagne-lès-Wardrecques, Clairmarais, Clerques, Cléty, Coulomby,
- > Dohem,
- > Ebbinghem, Ecques, Elnes, Éperlecques, Ergny, Escœuilles, Esquerdes,
- > Fauquembergues,

- > Hallines, Haut-Loquin, Helfaut, Herbinghen, Herly, Heuringhem, Hocquinghen, Holque, Houlle,
- > Journy,
- > Lederzeele, Ledinghem, Leulinghem, Licques, Longuenesse, Lottinghen, Lumbres, Lynde,
- > Mentque-Nortbécourt, Merck-Saint-Liévin, Millam, Moringhem, Moulle, Muncq-Nieurlet,
- > Nielles-lès-Bléquin, Nieurlet, Noordpeene, Nordausques, Nort-Leulinghem,
- > Ouve-Wirquin,
- > Pihem, Polincove,
- > Quelmes, Quercamps, Quiestède,
- > Racquinghem, Rebergues, Recques-

- sur-Hem, Remilly-Wirquin, Renescure, Renty, Rumilly, Ruminghem,
- > Sainte-Marie-Kerque, Saint-Martin-d'Hardinghem, Saint-Martin-lez-Tatinghem, Saint-Momelin, Saint-Omer, Salperwick, Sanghen, Seninghem, Senlecques, Serques, Setques, Surques,
- > Thiembronne, Tilques, Tournehem-sur-la-Hem,
- > Vaudringhem, Verchocq, Vieil-Moutier, Volckerinckhove,
- > Wardrecques, Watten, Wavrans-sur-l'Aa, Wicquinghem, Wismes, Wisques, Wizernes, Wulverdinghe,
- > Zoteux, Zouafques, Zudausques, Zutkerque, Zuytpeene.

Onzième édition en 2025 des Trophées de la Réserve de biosphère Unesco.

Ce concours vise à sélectionner et récompenser un projet que vous proposerez.

**Tout le monde peut participer** : écoles, mairies, collectivités, particuliers, entreprises, associations actives sur le territoire de la Réserve de biosphère (voir carte et liste ci-contre)

Chaque idée de projet est soumise au jury du concours par le biais du **dossier de candidature**

- téléchargeable sur [www.parc-opale.fr](http://www.parc-opale.fr)
- vous pouvez également le demander auprès du Parc naturel régional au 03 21 87 90 90 ou à [reservedebiosphere@parc-opale.fr](mailto:reservedebiosphere@parc-opale.fr)

Ce projet doit correspondre à l'une des **catégories du concours** :

- Maintenir la diversité et la qualité des milieux naturels et des paysages
- Développer l'écocitoyenneté
- Maintenir et valoriser les patrimoines culturels et les savoir-faire de la Réserve de biosphère
- Vivre et travailler dans la Réserve de biosphère (la qualité de vie, l'emploi, les services publics, les circuits courts, la ressource en eau...)
- Sensibiliser les habitants et les visiteurs aux différents patrimoines de la Réserve de biosphère.

Un **prix de 1000 euros** est remis au(x) lauréat(s) pour démarrer ou poursuivre son projet.

Un accompagnement par l'équipe de la Réserve de biosphère Unesco, un soutien technique et un suivi du projet sont proposés au(x) lauréat(s). De plus, le Parc naturel régional assurera la communication autour de votre projet.

Le projet ne doit pas faire l'objet d'une promotion d'un produit ou d'une subvention financière. Il doit mettre en évidence le lien homme-nature et profiter aux habitants du territoire.

Les Trophées de la Réserve de biosphère Unesco marais audomarois - Aa - Hem - Flandre sont organisés par le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale avec le soutien de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, Suez, Véolia et Société des eaux.

## Article 1 : Objet

Les Trophées de la Réserve de biosphère Unesco marais audomarois - Aa - Hem - Flandre récompenseront un projet lancé ou à réaliser dans l'année qui suit la remise du Trophée. Les projets s'inscrivent dans l'objectif d'une amélioration des relations entre l'homme et la nature, de la conciliation entre un environnement sain et une économie locale forte.

**Les thématiques ci-dessous sont autant de catégories pour lesquelles les candidats peuvent concourir :**

- Le maintien de la diversité et la qualité des milieux naturels et des paysages
- Le développement de l'écocitoyenneté
- Le maintien et la valorisation des patrimoines culturels et des savoir-faire de la Réserve de biosphère,

- Vivre et travailler dans la Réserve de biosphère (la qualité de vie, l'emploi, les services publics, les circuits courts, la ressource en eau...)
- La sensibilisation des habitants et des visiteurs aux différents patrimoines de la Réserve de biosphère

Ce concours concerne tout acteur engagé dans la Réserve de biosphère Unesco marais audomarois - Aa - Hem - Flandre : école, collège, entreprise, association, individu, collectivité, mairie, auto-entrepreneur...

## Article 2 : Dépôt des dossiers de candidature

Les participants peuvent demander un dossier d'inscription en écrivant à l'adresse :

- reservedebiosphere@parc-opale.fr,
- ou le télécharger sur le site internet du Parc naturel régional : parc-opale.fr

Le dossier à remettre comprendra le formulaire de candidature, une présentation détaillée du projet et le budget estimé ainsi qu'un échéancier pour sa réalisation.

Ce dossier n'excèdera pas 8 pages (les 6 pages du dossier à compléter et 2 pages libres (annexes comprises)).

Si le projet concerne un bien foncier, un extrait de plan cadastral et un document attestant que le porteur de projet est détenteur d'un droit sur ce bien seront annexés.

Une fois complété, **le dossier devra être envoyé sous format électronique**, au plus tard le **12 juillet 2025** minuit inclus, la date et l'heure du courrier électronique faisant foi, à l'adresse : **reservedebiosphere@parc-opale.fr**

Toute demande d'information complémentaire est à adresser à : reservedebiosphere@parc-opale.fr

## Article 3 : Sélection, dotation

Un prix récompensera le lauréat pour la mise en œuvre de son projet.

Les projets seront sélectionnés sur dossier et auditionnés par un jury.

### Les critères de sélection :

- Renforcement des liens homme-nature
- Participation à la conservation des écosystèmes et développement des projets dans le respect des espèces (et de leur patrimoine génétique)
- Valorisation et animation des savoir-faire audomarois
- Encouragement du croisement des différents domaines d'activités présents sur le territoire, ainsi que les échanges continus entre sciences et sociétés.
- Exemplarité, capacité à être diffusé et dupliqué
- Caractère local du porteur de projet
- Projet n'ayant pas pour but principal de promouvoir un produit ou un service marchand
- Construction technique du projet et pertinence de la réflexion
- Intérêt pour le territoire
- Originalité et caractère innovant du projet
- Prise en compte des critères paysagers, esthétiques, artistiques
- Valeur éducative auprès du grand public, des élus et des professionnels
- Création de lien social

La dotation sera remise à une personne physique ou morale. Dans le cas d'une équipe, la répartition de la dotation est à la charge du représentant de l'équipe. Il n'appartient pas au jury de déterminer les modalités d'une éventuelle répartition.

## Article 4 : Communication

Le(s) gagnant(s) du concours sera/seront invité(s) à participer à une manifestation organisée au siège de l'UNESCO par le Réseau national des Réserves de biosphère.

Aux candidats sera présentée la Charte d'Engagement et la possibilité de devenir « éco-acteur ». Ces présentations n'excluent évidemment pas les autres manifestations auxquelles les candidats seraient susceptibles de participer.

Les organisateurs se réservent le droit de citer et de communiquer sur tout ou partie des projets retenus.

Les lauréats s'engagent à assurer la plus large diffusion de leur projet. Ils veilleront à indiquer dans leur communication le logo des Trophées et à mentionner le nom des Trophées et de la Réserve de biosphère Unesco marais audomarois - Aa - Hem - Flandre dans les contacts avec tous les médias.

Les événements liés au déroulement et aux manifestations des Trophées feront l'objet de médiatisation par l'écrit, y compris numérique, l'image et la parole.

La participation au concours emporte acceptation du présent règlement et spécialement autorisation d'utilisation des noms cités et des images pour les besoins de la relation des événements du concours

## Article 5 : Remise des prix

Le porteur du projet distingué par le jury se verra remettre un diplôme lors d'une cérémonie officielle.

## Article 6 : Respect des réglementations

Les projets et actions présentés devront respecter les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

## Article 7 : Jury

Le jury est composé de personnalités, d'élus, de techniciens et d'habitants. Il examine chacun des dossiers reçus dans le délai imparti.

Les décisions du jury ne peuvent faire l'objet d'aucune contestation et n'ont pas à être motivées.

La réalisation du projet devra être effective dans l'année qui suit la désignation, moment pendant lequel le jury pourra suivre sa mise en œuvre.

Le jury sera composé de représentants du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, d'élus et techniciens du territoire, de représentants du monde économique, agricole, environnemental, culturel et patrimonial, et des financeurs.

## Article 8 : Acceptation du règlement

Le dépôt de candidature à ce concours vaut acceptation du présent règlement.

## Article 9 : Force majeure et annulation du concours

En cas de force majeure (grève, attentat, retrait de l'ensemble ou partie des partenaires...), les organisateurs du concours se réservent le droit d'annuler ou de reporter la remise des prix.

## Article 10 : Litige et modification du règlement

Tout litige pouvant intervenir dans l'interprétation du présent règlement sera tranché sans appel par les organisateurs. Le présent règlement pourra être modifié et complété sans avis préalable. Toutefois, toute modification éventuelle sera annexée au présent règlement et adressée directement aux candidats.



© Les Papillons Blancs

### Réserve de biosphère du MARAIS AUDOMAROIS AA HEM FLANDRE

### Respirons Nature !

#### APEI LES PAPILLONS BLANCS DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER

Au travers de ce projet porté par l'APEI « Les Papillons Blancs » de Saint-Omer, il s'agit d'omnager les espaces verts du site à Saint-Martin-lez-Tatinghem

pour répondre aux enjeux environnementaux, économiques et sociétaux : favoriser la biodiversité, créer un cadre naturel agréable, associer nature et bien-être humain, sensibiliser les personnes à la protection de l'environnement, penser le « temps long », sortir du court terme et du « toujours plus vite » aménager des chemins paysagers, une mare,

des carrés potagers, diverses plantations et pelouses à tonte raisonnée, installer du mobilier et des jeux d'extérieur... Bref, un projet pour respirer !

#### CONTACT

justine.legay@apei-saint-omer.fr  
www.apei-saint-omer.fr

### Réserve de biosphère du

## MARAI AUDOMAROIS AA HEM FLANDRE

### La nature au service de la santé mentale

### BULLE VÉGÉTALE ET SENSORIELLE AU CŒUR DU QUARTIER DE L'ARSENAL

#### CENTRE PSYCHOTHÉ- RAPEUTIQUE POUR ADULTES DE L'AUDO- MAROIS

Depuis quelques années, les patients du Centre psychothérapeutique pour adultes de l'Audomarois, entretiennent au sein du quartier de l'Arsenal un petit jardin potager mis à disposition par la ville de Saint-Omer. Pour aller plus loin dans les bienfaits

que procure la connexion avec la nature, la structure souhaite créer une « Bulle végétale et sensorielle ». Cet espace végétalisé sera un véritable cocon pour tous ceux qui souhaitent s'y poser, quelques minutes, quelques heures. Ensemencé de graines locales, le sol accueillera une prairie fleurie propice au développement de la biodiversité. La ganivelle, le tressage de branches de saule tapissé de fleurs et de

plantes apporteront un aspect de cocon et donc de bien-être. L'établissement sera aidé par le Centre de formation agricole du Doulac et Eden 62, qui assure la gestion des espaces naturels sensibles du Pas-de-Calais.

#### PLUS D'INFOS

Centre psychothérapeutique :  
www.gipsy-npdc.fr/structure/  
epsm-sv/catp-saint-omer-62g06

© Pischay



LES TROPHÉES DES  
Réserves  
de biosphère

2024



OBJECTIFS  
DE DÉVELOPPEMENT  
DURABLE

Les Trophées de la Réserve de biosphère sont soutenus par :

